

E 2001 (B) 8/24

*Le Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière,  
au Chef du Département politique, G. Motta*

*L*

Rome, 17 juin 1920

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 3 mai,<sup>1</sup> concernant une collaboration plus étroite entre un certain nombre d'Etats neutres.

Ma démarche auprès du Ministre de Norvège n'a pas eu l'heureux résultat que

---

1. *Non reproduite.*



17 JUIN 1920

709

j'en attendais. Je vous remets copie de l'aide-mémoire<sup>2</sup> qui m'a été apporté aujourd'hui même par mon collègue de Norvège.

Dans ma conversation du 27 avril avec le Ministre de Norvège, j'avais indiqué un certain nombre de questions qui auraient pu, à titre d'exemple, être traitées avec avantage d'un commun accord entre les Gouvernements neutres intéressés, mais sans en faire l'objet d'une note. M. Scheel m'a informé qu'il avait mentionné ces questions au Gouvernement de Christiania et que celui-ci lui avait exprimé l'avis que ces questions «s'adapteraient difficilement à un traitement spécial par un groupe d'Etats restés neutres pendant la guerre». Je regrette que la Norvège ait si mal compris l'intérêt de notre suggestion, d'autant plus que d'après M. Scheel elle n'a dû se décider qu'après avoir pris l'avis des deux autres Etats scandinaves. Il y a lieu de penser que les premiers débats de l'Assemblée de la Société des Nations démontreront à nos amis scandinaves que nous avons vu juste et que notre proposition méritait d'être immédiatement adoptée.

## ANNEXE

Copie

Rome, 16 juin 1920

## AIDE-MÉMOIRE.

Le Gouvernement norvégien a eu l'honneur de recevoir l'aide-mémoire<sup>3</sup> par lequel le Conseil fédéral suisse a bien voulu lui demander si le Gouvernement norvégien serait disposé à établir avec les Gouvernements suisse, de Danemark, des Pays-Bas et de Suède un échange de vues permanent au sujet des questions relatives à l'action de la Société des Nations ou ayant trait à la politique européenne de l'après-guerre.

Le Gouvernement norvégien, en exprimant ses meilleurs remerciements de cette communication, se rend compte du fait que des questions peuvent se présenter sur lesquelles des discussions communes entre les Etats demeurés neutres pendant la guerre mondiale auraient une grande importance, et il sera tout disposé à participer, le cas échéant, à de telles discussions.

Le Gouvernement norvégien qui a collaboré avec les Gouvernements danois et suédois au sujet de telles questions désire cependant faire observer dans cette relation qu'il a l'intention de continuer cette collaboration dans la même étendue que par le passé.

D'un autre côté, le Gouvernement norvégien croit devoir relever comme son point de vue que si la coopération proposée par le Conseil fédéral suisse envisageait l'établissement d'une instance permanente pour les Etats ci-devant neutres, il n'est pas sans avoir certains doutes quant à la réalisation d'un tel projet. En effet le Gouvernement norvégien est enclin à croire qu'il serait utile que le contraste entre les belligérants antérieurs et les Etats restés neutres durant la guerre mondiale ne soit plus maintenu après la conclusion de la paix et il lui semble que l'établissement d'une telle instance permanente pourrait amener la formation de groupements politiques particuliers au sein de la Société des Nations, ce qu'il y aurait lieu d'éviter à l'avis du Gouvernement norvégien.

---

2. Reproduit en annexe.

3. Cf. nos 291, 301.